

Initiatives destinées à compléter les programmes scolaires nationaux grâce à des supports pédagogiques adéquats incluant la dimension européenne

2006/2041(INI) - 28/08/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative de Christopher BEAZLEY (PPEDE, UK) sur les initiatives destinées à compléter les programmes scolaires nationaux grâce à des mesures adéquates de soutien à l'intégration de la dimension européenne. Considérant que des disparités existent entre les États membres et au sein de ces derniers en ce qui concerne l'intégration d'une dimension européenne dans l'éducation, la commission souligne qu'il convient de s'employer à «convenir d'une interprétation commune de l'histoire ainsi que d'une définition des valeurs européennes».

Le rapport indique que tous les systèmes d'éducation de l'UE devraient faire en sorte que les élèves possèdent à la fin de leurs études secondaires les connaissances et les compétences nécessaires pour les préparer à leur rôle de futurs citoyens de l'Union européenne. Le Conseil est invité à reconnaître le double aspect de la «dimension européenne» - d'une part, l'accès aux informations concernant l'Union européenne: institutions, méthodes et pratiques et, d'autre part, la connaissance de l'histoire commune et du patrimoine culturel européen, le développement de compétences linguistiques et la compréhension des événements européens actuels.

La commission reconnaît les difficultés particulières rencontrées dans certains États membres, en particulier par les locuteurs de langue anglaise, à maintenir un intérêt et une motivation suffisants pour acquérir la maîtrise d'autres langues européennes afin d'étayer le niveau de compréhension mutuelle et d'empathie à travers l'Europe, en soulignant que, dans ce contexte, l'apprentissage des langues des pays voisins revêt une importance particulière. Les États membres sont instamment invités à promouvoir la diffusion du multilinguisme grâce à une politique d'enseignement d'un éventail de langues plus large que celles qui sont actuellement enseignées et à instaurer l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge dans le cadre de leurs programmes scolaires.

De plus, la commission recommande notamment l'échange des meilleures pratiques entre tous les États membres s'agissant de l'enseignement des langues et de l'intégration d'une dimension européenne dans l'éducation, ainsi que le développement de cours destinés aux enseignants et leur apportant la compréhension nécessaire des questions européennes, afin que la dimension européenne puisse venir enrichir leur enseignement des thèmes nationaux et locaux. Enfin, les députés européens soulignent l'importance qu'il y a d'exploiter le potentiel éducatif qu'offrent les multimédias et l'internet pour en faire un moyen pédagogique innovant d'intégrer la dimension européenne dans les programmes scolaires, et recommandent la mise en place d'un site web multilingue qui offrirait un soutien éducatif et servirait de plate-forme pour l'échange d'expériences.